



**M. Romain Baubry**  
Député des Bouches-du-Rhône

Paris, le 26 mars 2024

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le député BAUBRY interroge le gouvernement sur l'application de la loi SRU

Ce mardi 26 mars 2024, lors de la séance publique de 9 heures consacrée aux questions orales sans débat, M. Romain Baubry, député de la 15<sup>ème</sup> circonscription des Bouches-du-Rhône, a souhaité interroger M. le Ministre chargé du Logement.

Le député, régulièrement interpellé par des maires de sa circonscription au sujet de la loi SRU, a décidé d'en saisir le gouvernement. Cette loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain, entrée en vigueur en 2000, impose à certaines communes un certain taux de logements locatifs sociaux parmi leur parc immobilier. Elle fait, surtout, l'objet d'une application rigoureuse, notamment du fait des sévères sanctions prononcées à l'encontre des communes n'ayant pu atteindre le taux ciblé.

M. Baubry a souligné combien l'application uniforme de la loi SRU est **déplorée par les élus locaux de tous bords politiques**. Il ajoute qu'elle suscite des contestations « même de ceux dont le parti gouvernait le pays, mais qui n'ont jamais remis en cause jusqu'à maintenant les dispositions de cette loi ». M. Romain Baubry a ainsi cité l'exemple des villages situés dans le **Parc naturel régional des Alpilles**, qui ne peuvent dénaturer ces terres provençales, par une densification excessive et des constructions toujours plus hautes, dans le seul but de respecter des objectifs inadaptés.

Le député a donc demandé si le **futur projet de loi portant modification de la loi SRU, qui serait déposé « d'ici l'été »** selon le gouvernement, prendra enfin en compte les particularités locales, pour cesser de pénaliser injustement des maires confrontés à des chiffres inatteignables.

M. le Ministre, Guillaume Kasbarian, n'était pas présent. C'est donc Mme Dominique Faure, Ministre chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité qui a répondu à Monsieur Baubry. La Ministre n'a fait que répéter ce que le député a reproché au gouvernement, à savoir que pour être exemptée de ses obligations de constructions, une commune doit voir la majorité de son territoire frappée d'un régime d'inconstructibilité. De plus, elle a omis de préciser que cette exemption n'est pas automatique. « L'ambition d'une répartition équilibrée de l'offre sociale à l'échelle nationale », que la Ministre évoque, est surréaliste dans un pays comme le nôtre qui a la chance de disposer de territoires si variés.

M. Baubry a déposé le 5 mars dernier une proposition de loi visant à instaurer la priorité nationale dans l'attribution des logements sociaux, et **compte déposer et cosigner prochainement d'autres textes relatifs au logement social**.

**Romain BAUBRY**

*Député de la 15<sup>ème</sup> circonscription des Bouches-du-Rhône*

*Conseiller Municipal de Sénas*

**Romain BAUBRY**

*Député de la 15<sup>ème</sup> circonscription des Bouches-du-Rhône*

126, rue de l'Université 75007 PARIS – [romain.baubry@assemblee-nationale.fr](mailto:romain.baubry@assemblee-nationale.fr) – 06 64 26 38 82